

**CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET DE 3^{ème} VOIE
DE TECHNICIEN PRINCIPAL TERRITORIAL DE 2^{ème} CLASSE**

SESSION 2018

ÉPREUVE DE RAPPORT AVEC PROPOSITIONS OPÉRATIONNELLES

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles.

Durée : 3 heures
Coefficient : 1

SPÉCIALITÉ : SERVICES ET INTERVENTION TECHNIQUES

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ L'utilisation d'une calculatrice de fonctionnement autonome et sans imprimante est autorisée.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 27 pages.

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.**

S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

Vous êtes technicien principal territorial de 2^{ème} classe, au sein de la commune de TECHNIVILLE, ville-centre comptant 8 000 habitants et intégrée dans une communauté de communes (TECHNICO) comptant 18 000 habitants et regroupant 14 communes au total.

Vous êtes en charge du centre technique municipal (CTM) qui regroupe notamment le parc automobile et engins, les activités d'entretien de la voirie et des bâtiments, ainsi que la logistique (dont la gestion de la banque de matériel qui comprend principalement des chapiteaux, des praticables, la signalisation routière temporaire).

Dans un premier temps, le directeur des services techniques de TECHNIVILLE vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport technique sur les enjeux de la mutualisation des services techniques.

10 points

Dans un deuxième temps, il vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles pour mener à bien le projet de mutualisation du CTM de TECHNIVILLE avec celui de TECHNICO (qui regroupe les mêmes activités).

Pour traiter cette seconde partie, vous mobiliserez également vos connaissances.

10 points

Liste des documents :

- Document 1 :** « Loi de réforme des collectivités territoriales : le guide pratique - Mutualisation des services au niveau communal » - *interieur.gouv.fr* - 21 septembre 2011 - 3 pages
- Document 2 :** « Mutualisation - Bâtir un service technique partagé » - *lagazettedescommunes.com* - 25 mars 2015 - 2 pages
- Document 3 :** « Mutualisation des services et des moyens » - *puy-de-dome.gouv.fr* - 31 octobre 2014 - 5 pages
- Document 4 :** « Mutualiser les services techniques : ce qu'il s'agit de savoir » (extraits) - *lagazettedescommunes.com* - 18 juillet 2017 - 3 pages
- Document 5 :** « Gestion - Optimiser les services et les moyens des villes moyennes - Le service de parc automobile » - *Fédération des Maires des Villes Moyennes - villesdefrance.fr* - Mai 2010 - 3 pages
- Document 6 :** « La Banque de Matériel Intercommunal (BMI) » (extraits) - *payszorn.com* - 3 juillet 2014 - 2 pages
- Document 7 :** « Mutualiser les services techniques : opportunité ou fausse solution ? » - *lagazettedescommunes.com* - 1^{er} août 2016 - 4 pages
- Document 8 :** « Territorialiser les services techniques, un gage d'efficacité » - *lagazettedescommunes.com* - 18 juillet 2017 - 3 pages

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.